

LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE

n° 146

ufap.fr



**PROMESSES VS. RÉALITÉ :
LE CHAOS PÉNITENTIAIRE
EN MARCHÉ ?**



AGENTS ACTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Préparez votre budget vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !

**Bonification
de 35% pour
les - de 30 ans**

**Bonification de 30%
pour les agents en
situation de handicap**

**Abattement de 20%
sur le RFR pour
les Ultramarins**

**NOUVEAU
+ 5% sur les barèmes du
Revenu Fiscal de Référence
pour tous les Agents**

Le Chèque-Vacances, 2 formats disponibles et toujours les mêmes avantages.

Utilisable dans les 5 domaines suivants :

- HÉBERGEMENT
- SÉJOURS & TRANSPORTS
- LOISIRS & CULTURE
- LOISIRS SPORTIFS
- RESTAURATION



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**
l'application de paiement 100% digital

NOUVEAU

CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**
le format papier



Épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État.
Pour en savoir plus : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr



EMMANUEL CHAMBAUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
UFAP UNSa Justice

L'É DI TO

Cher(s) camarade(s), cher(e)s collègues,

L'année 2025 commence tout comme s'est terminée l'année 2024 ! Le nouveau gouvernement a décidé de faire de la perte continue du pouvoir d'achat des agents publics l'un de ses marqueurs forts avec, notamment, la baisse de la rémunération des congés de maladie ordinaire, dès le premier jour, et ce, à compter du 1er mars 2025.

Finalement, entre Barnier et Bayrou, c'est bonnet blanc et blanc bonnet pour la fonction publique et ses agents ! Quand il s'agit de prétendument réaliser des économies, nous servons toujours de variables d'ajustement budgétaire...

Ainsi, malgré des conditions de travail détestables, un manque chronique de personnels, une surpopulation historique et un nombre record d'agression, les ouvriers pénitentiaires n'ont plus le droit de se voir prescrire un arrêt maladie sans risquer de perdre 10 % de leur salaire.

Après le gel de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires, cette double sanction vient encore aggraver la déflation du pouvoir d'achat des personnels pénitentiaires. Le retard à l'allumage de la réforme de la filière technique et des négociations sur la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs, lancées depuis deux ans, n'a permis aucune évolution de la rémunération de ces agents.

Pendant ce temps, l'actualité pénitentiaire déborde. Depuis sa prise de fonction le 23 décembre dernier,

les annonces du ministre s'enchaînent à un rythme effréné... L'avenir de la pénitencière se joue à coup de déclarations politiques radicales et se retrouve suspendu à d'éventuelles évolutions législatives, dans le cadre de la loi Narcotrafic actuellement débattue à l'Assemblée nationale.

Malgré le drame d'Incarville, les débats semblent principalement passionner les militants anti prisons et leurs soutiens politiques. Le constat est sans appel : il est fait bien peu de cas des agressions, de la violence subies au quotidien par les personnels pénitentiaires en détention comme dans l'exécution de leurs missions extérieures ! Pourtant ne méritent-ils pas, eux aussi de bénéficier du respect des droits de l'Homme, d'avoir des conditions de travail décentes et de meilleures garanties de sécurité pour leur intégrité physique, pour leur vie et celles de leurs familles ?

Le protocole d'accord signé par les organisations syndicales en juin 2024 est en train d'être bafoué par l'administration. La DAP met à toutes les sauces son fameux principe de réalité tandis que les politiques, après quelques larmes de crocodile versées, passent rapidement à un autre sujet. Il suffit pour s'en convaincre, d'observer les débats parlementaires sur la loi de lutte contre le narco trafic ou les bancs de l'assemblée sont clairssemés....

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, l'ensemble des points du protocole d'Incarville doit être appliqué sans réserve ! Les restrictions budgétaires ne peuvent constituer un frein. Le ministre s'y est engagé et nous veillerons à ce que cela soit respecté !

Le premier établissement spécialisé ouvrira en juillet 2025 au Centre Pénitentiaire de Vendin-le-Vieil. Ce type d'établissement, défendu par notre organisation syndicale depuis 1992, semble enfin faire écho auprès des dirigeants politiques de notre pays. Cependant, attention ! Cet établissement n'est qu'un premier pas et devra être suivi de l'ouverture d'autres types de structures permettant de prendre en charge les détenus violents, ceux liés au terrorisme et ceux présentant des troubles psychiatriques. La construction de ces types d'établissements, destinés à accueillir spécifiquement ces différents profils de population pénale, devra être budgétisée dans la future loi de programmation et de finances au titre de 2026.

Le modèle carcéral actuel est obsolète, à bout de souffle et doit radicalement changer. Pour cela, la lutte contre la surpopulation pénale est un préalable afin d'y parvenir.

Pour cela, il est nécessaire de développer des mesures alternatives à l'incarcération tout en permettant aux condamnés d'exécuter la peine qu'ils doivent purger. Les travaux d'intérêt général (TIG) et les placements sous surveillance électronique doivent être encore plus largement utilisés. En effet, sans une réduction du nombre de détenus hébergés dans les établissements pénitentiaires, tout changement du système carcéral risque de devenir mission impossible. Nous verrons donc si l'engagement du ministre de la Justice se limite à un coup médiatique et politique ou s'il y a une réelle volonté de faire évoluer les choses

Je ne pouvais terminer cet éditorial sans avoir une pensée pour nos collègues travaillant dans les départements de l'Océan Indien, Mayotte et La Réunion ravagés par de violents cyclones. Les conséquences humaines et matérielles y sont catastrophiques. L'État a engagé les premiers secours et aides à la reconstruction mais il devra envisager des normes de construction adaptées pour éviter que les prisons et les SPIP soient inondées, que leurs toitures soient endommagées ou que les systèmes de sécurité deviennent inopérants. Ces événements climatiques nous rappellent que ces départements français sont éloignés de l'Hexagone et que le délai d'acheminement de renfort est long et compliqué. Ces événements doivent être pris en compte par la DAP dans sa gestion et sa prévention des risques afin de les anticiper et d'avoir la capacité d'y faire face.

Les premiers renforts déployés sur place ont été réalisés grâce aux ERIS et aux ELSP de La Réunion. Au regard de ces événements, l'urgence est de renforcer les Équipes Locales de Sécurité dans les Outre-Mer. Pour l'**UFAP UNSa Justice**, c'est une priorité. Le protocole d'Incarville a acté ces postes, l'administration doit respecter ses engagements en les déployant d'ici à la fin de l'année 2025.

Emmanuel CHAMBAUD

Secrétaire général

LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE

Trimestriel d'Informations Syndicales | UFAP UNSa Justice

14, rue Scandicci - Tour Essor 93500 Pantin | Tél. : 01 84 87 01 10 | mail : contact@ufap.fr

Directeur de la publication : Emmanuel Chambaud | Photos : UFAP, Agence Originis | Création : Originis - [originisfr](http://originisfr.fr) | Impression : Tactic Impressions - 01 39 86 19 08 | CPPP N° 0611S077926 - 0,30€ - Imprimé en France à 9 000 exemplaires.



SOM MAIRE

06

JUSTICE ET RÉINSERTION :
**QUELLES AMBITIONS POUR
DEMAIN ?**

08

L'AP, LE SEVESO CARCÉRAL :
**LA CATASTROPHE N'EST
PAS LOIN !**

10

ACTION SOCIALE 2025...
**LA VIGILANCE DE TOUS
LES INSTANTS SERA
NÉCESSAIRE !**

13

QUE SE PASSE-T-IL AVEC
**LE PROTOCOLE
INCARVILLE ?**

14

L'IDÉE D'ÉTABLISSEMENTS
**PÉNITENTIAIRES
SPÉCIALISÉS**

15

PERSONNELS TECHNIQUES :
**PRIME DE SUJÉTIONS
SPÉCIALES (PSS)**

16

PERSONNEL ADMINISTRATIF :
**QUELS DÉFIS ATTENDENT
EN 2025 LES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS DE LA DAP ?**

19

CHIDO & GARANCE :
**L'HEURE DU BILAN,
L'ADMINISTRATION AU
PIED DU MUR**

21

ASE : **SURVEILLANT EN FIN DE
CARRIÈRE OU SPÉCIALISTE
DE LA SURVEILLANCE
ÉLECTRONIQUE ?**

JUSTICE ET RÉINSERTION : QUELLES AMBITIONS POUR DEMAIN ?

A l'occasion de son discours à l'ENAP devant la 209e promotion de surveillants pénitentiaires le 23 janvier dernier, le Garde des Sceaux a fait plusieurs annonces concernant le domaine de l'insertion et de la probation. On retiendra notamment :

- ▀ la création d'une direction centrale de l'insertion et de la probation au sein d'une direction générale de l'administration pénitentiaire,
- ▀ le doublement des places de semi-liberté,
- ▀ l'appui d'une future police pénitentiaire à la sécurisation des SPIP et des missions extérieures de leurs personnels
- ▀ et enfin le lancement d' « Etats généraux de l'Insertion et de la Probation » à compter d'avril 2025.

Dix jours plus tard, à la demande l'**UFAP UNSa Justice**, nos secrétaires généraux ont été reçus place Vendôme pour obtenir davantage de précisions. Complétant son propos, le ministre a indiqué envisager la création d'un « officier de probation » censé assister les CPIP dans leurs missions de contrôle des interdictions et des obligations.

En parallèle, la mission « exécution des peines » semble également reprendre à son compte cette innovation, initialement portée par les Etats généraux de la Justice en 2021-2022. Elle s'intéresse aussi à la création d'une « peine autonome de probation ». Il devient donc évident que l'Insertion et la Probation sont appelés à prendre une dimension supérieure au sein de la chaîne pénale dans les années à venir.

En tant que deuxième organisation syndicale représentative dans les SPIP, l'**UFAP UNSa Justice** ne peut que se réjouir de la prise de conscience du monde politique de la nécessité de raisonner à la fois en matière de garde et de réinsertion, de sanction et de prévention des actes délinquants, de contrainte et d'autonomisation. Face à un système carcéral incapable de supporter davantage de surpopulation et à une peine d'emprisonnement devenue la référence sans pour autant parvenir à prévenir la récidive, le milieu ouvert et l'intervention des personnels du SPIP sont sans aucun doute les domaines à investir pour répondre aux enjeux fondamentaux de la Justice du 21e siècle.

Comme d'habitude, il faut se méfier des effets de manche, des annonces tonitruantes et des projets à l'emporte-pièce, qui ne sont que l'expression d'ambitions personnelles et de considérations politiciennes. Il va sans dire que l'absence d'engagement de toutes les

forces politiques en faveur d'un « choc des moyens » pour la Justice sur les dix prochaines années réduira à néant tous les efforts qui seraient entrepris par ailleurs. Il est également plus qu'évident que l'absence d'évaluation des politiques publiques existantes et des réformes passées ne pourra que conduire à un nouvel empilement législatif qui désorganisera davantage les services et épuisera un peu plus les personnels. Il faut enfin souhaiter que les organisations syndicales représentatives et les personnels de terrain aient une voix prépondérante dans les discussions à venir et les arbitrages qui seront pris.

L'**UFAP UNSa Justice** est depuis longtemps fondamentalement convaincue que les missions de garde et de réinsertion sont les deux faces d'une même pièce, les « deux jambes » -comme le dit l'expression désormais consacrée- de l'administration pénitentiaire. La création d'une Direction autonome de l'Insertion et de la Probation, la consécration de la mission des SPIP comme appartenant au domaine régalien de l'Etat, le développement des alternatives à l'incarcération, des effectifs de référence à 40 mesures par CPIP sont autant de revendications qu'elle porte en faveur de l'affermissement de la Filière Insertion et Probation.

L'**UFAP UNSa Justice** a également la conviction que l'insertion, la prévention de la récidive et la probation sont des missions qui se complètent et qui travaillent l'une en faveur de l'autre. Aucun aspect de la personnalité, de la vie ou des besoins d'une PPSMJ n'est ainsi mis de côté. Ce faisant, la prise en charge devient globale et humaine, elle ne néglige rien, elle ne se désintéresse pas d'une facette de la vie des personnes confiées au SPIP. Elle gagne également en efficacité car il s'agit bien d'essayer de réintégrer une personne dans son environnement social, c'est-à-dire dans un tissu humain autant que dans un système normé. Lorsqu'un CPIP veille au respect des interdictions et des obligations, il apprend à la personne suivie l'importance d'obéir à la loi et aux décisions de Justice. Lorsqu'une ASS travaille pour l'accès au logement d'un détenu, elle intervient également sur les facteurs de risque de récidive et sur l'acceptabilité de la mesure judiciaire pour la personne en question. Lorsqu'un surveillant ASE anime un PPR, il enseigne également le respect des règles du groupe et la vie en collectivité. Probation, réinsertion, prévention de la récidive. Trois fondamentaux du SPIP, trois notions indissociables de nos identités professionnelles.

Simon-Pierre LAGOUCHE

Secrétaire national, représentant de la filière IP

| L'AP, LE SEVESO CARCÉRAL : LA CATASTROPHE N'EST PAS LOIN !



Les annonces du garde des Sceaux, Gérald Darmanin, faites le 23 janvier 2025 à l'ENAP, sont nombreuses. Elles semblent montrer une volonté de « changements profonds et radicaux » pour notre administration. Parmi elles, certaines sont ambitieuses comme la sécurité pénitentiaire, l'évolution du corps des officiers et du renseignement pénitentiaire.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires et de la modernisation de l'administration, Gérald Darmanin a, sans consultation préalable des représentants des personnels, annoncé vouloir améliorer les conditions de travail, renforcer les effectifs et augmenter les salaires afin de rendre notre institution plus attractive. Les annonces sont une chose mais les actions devront être à la hauteur d'un discours qui se veut vendeur avec un projet prétendument ambitieux.

L'UFAP UNSa Justice en prend note mais ne se contentera pas de simples mots. Les personnels ont besoin de réponses concrètes aux difficultés quotidiennes rencontrées sur le terrain.

► Un manque important d'effectifs alarmant dans tous les corps (PS, PA, PIP, PT).

S'agissant des officiers en particulier, dont les missions aussi variées qu'essentiels, ils sont au cœur du fonctionnement des services et structures pénitentiaires. Ils assurent la bonne conduite des missions en détention, le lien entre les services et les directions. Ces cadres veillent à la mise en œuvre de la politique définie par le supérieur hiérarchique, coordonnent la sécurité des établissements et suivent les dossiers d'exécution des peines des PPSMJ, notamment celles à haut spectre.

L'Histoire nous apprend que le politique veut nécessairement briller en son ministère alors que les agents, eux, continuent à constater la dégradation de leurs conditions de travail et l'accroissement des difficultés sur le terrain. Ils ne peuvent que se sentir abandonnés depuis des années et en souffrent chaque jour un peu plus.

La schizophrénie politique ne cesse de faire des pénitentiaires des victimes tant sur le plan physique que mental. Qui va enfin avoir le courage de soigner tous les maux ? L'**UFAP UNSa Justice** dénonce une fois encore l'état d'abandon de cette administration et tire le signal d'alarme. L'AP va dans le mur, il est plus que temps de réagir !

Une surpopulation pénale exponentielle génératrice de tensions extrêmes et un travail dans lequel les difficultés s'amoncellent. Détériorations accélérées de l'immobilier, gestion de profils de détenus de plus en plus dangereux, sur-entassement des détenus dans les cellules ont pour conséquences la multiplication des trafics, des agressions et violences à l'encontre des personnels avec leur lot de procédures administratives, disciplinaires voire judiciaires.

Serait-ce, quand le ministre parle de la nécessité d'augmenter le nombre de recrutements, de concours et en facilitant l'accès aux postes d'encadrement de catégorie A, qu'il reconnaît les difficultés presque insurmontables du terrain ? Pour l'**UFAP UNSa Justice**, des mesures exceptionnelles s'imposent effectivement pour soulager les équipes en sous-effectif, notamment dans les établissements les plus sensibles, et sans tarder.

► L'attractivité du métier

S'étant dit conscient des difficultés liées aux conditions de travail et au manque d'attractivité des métiers pénitentiaires, le ministre doit, avant tout et avant toute annonce, prendre le temps de consulter les organisations syndicales pour connaître les attentes du terrain et pas uniquement les préconisations de nos technocrates DAPIens selon lesquels tout va bien.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, l'attractivité de nos métiers exige considération et reconnaissance de tous les professionnels pénitentiaires, corps propres comme communs par l'administration.

Le Corps de Commandement a été laissé pour compte lors de la dernière réforme statutaire et il est impératif que son statut soit amélioré au plus vite. En effet, utiliser un droit d'option pour éteindre à petit feu un corps ou déclassé le grade de commandant, montre indéniablement l'incapacité cérébrale de ceux qui ont eu à promouvoir cette réforme. C'est pourquoi l'**UFAP UNSa Justice** demande l'ouverture de négociations en matière statutaire et indemnitaire pour que nos missions et leurs contraintes soient enfin reconnues à leur juste valeur.

► Renforcement du renseignement et Création d'une police pénitentiaire.

Le Renseignement Pénitentiaire devrait être renforcé selon les dires du ministre. L'**UFAP UNSa Justice** a toujours demandé une augmentation du nombre d'agents spécialisés dans le renseignement pénitentiaire pour intensifier la lutte contre la radicalisation et le crime organisé en prison. Le Service National du Renseignement Pénitentiaire (SNRP) doit être un vrai service d'investigations pour l'administration pénitentiaire afin de garantir la sécurité des personnels, des structures et de l'exécution des missions extérieures. Il doit aussi et avant tout devenir le premier service à contribuer à la lutte contre les violences dans et hors les murs.

Également, qu'en est-il aujourd'hui de la reconnaissance due à ses agents ? Où est le versement de la prime dite « au secret » promise et annoncée ? Qu'en est-il de permettre aux personnels de tous grades d'évoluer statutairement au sein de ce service pour accroître son attractivité ? Des actions doivent être clairement menées en ce sens sans délai !

Enfin, le ministre de la Justice a déclaré vouloir créer une police pénitentiaire en 2026, avec un rôle dévolu aux officiers pénitentiaires dans les missions de surveillance, d'extraction et de renseignement. Certains personnels, dont les officiers pourraient obtenir une délégation de pouvoirs d'officier de police judiciaire (OPJ) après une rapide formation, leur permettant ainsi de mener des enquêtes sous l'autorité des procureurs de la République. Le SNRP, quant à lui, verrait ses moyens technologiques renforcés pour la lutte contre les réseaux criminels en détention.

Une chose est sûre... ces annonces, qui pourraient intéresser les personnels pénitentiaires, occupent largement l'espace médiatique. En attendant, nous sommes désireux de connaître le calendrier de résorption des vacances d'emplois des personnels pénitentiaires et celui de leur revalorisation salariale proportionnellement à leur engagement à l'heure des prisons de « haute sécurité ». Espérons que le discours politique sera suivi d'effets car bien trop souvent les paroles s'envolent...

Éléonore SCHREINER

Secrétaire nationale

| ACTION SOCIALE 2025... LA VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS SERA NÉCESSAIRE !



Avec un début d'année basé sur ce que l'on nomme communément les « services votés », visant à appuyer le financement de l'Etat et par conséquent de l'Action Sociale sur la Loi spéciale, les premières actions de 2025 ont été initiées dans une incertitude permanente.

En effet, l'ensemble des mécanismes de financement ont nécessité de multiples validations, alors même que la « vraie Vie » continuait en marge de nos dirigeants politiques, particulièrement avec nos collègues

originaires de Mayotte, brutalement touchés par le cyclone « CHIDO ».

Sans l'intervention de l'Action Sociale et particulièrement l'appui de la Fondation d'Aguesseau, par le prisme de la Commission d'Aide Financière (CAFi), les presque 400 Agents victimes n'auraient pas pu être accompagnés matériellement, avec un financement qui à terme avoisinera les 2 Millions d'Euros.

Parallèlement, les Conseils Régionaux d'Action Sociale (CRAS) ont débuté leurs actions avec une profonde incertitude sur le financement des actions de proximité et de billetterie, avec pour seul flux économique, une petite ligne d'avance de crédit visant à régler les aides financières de proximité en urgence.

Concernant les Personnels sortant de l'ENAP et particulièrement les agents de la 219ème promotion, ils ont aussi tristement subi cette approche « basement » matérielle, avec des difficultés notables sur leur accueil en matière de logement, nécessitant sur la région PACA, nombre d'interventions et le recours aux dispositifs de la SRIAS pour apporter un début de réponse à leurs attentes légitimes.

À l'issue de 2 mois d'une navigation budgétaire « à vue », la Loi de Finances qui a été votée ouvre désormais la voie à l'accompagnement des agents et aux initiatives sociales qui doivent permettre un soutien permanent des familles pénitentiaires.

En effet, pour la 6ème année consécutive le Budget d'Action Sociale 2025 est présenté en augmentation de plus d'un million d'Euros pour dépasser désormais les 36 Millions d'Euros auxquels viendront s'ajouter un demi-million d'Euros de dotation CNAF (Caisse Nationale d'Allocation Familiale).

Si cette progression est à saluer, il n'en demeure que les besoins sont criants sur l'ensemble des segments.

Le contexte du Logement au sens large n'a jamais été aussi tendu, et le devoir moral doit conduire nos décideurs à favoriser de manière massive le logement à loyer modéré, situé dans des quartiers agréables intégrant toutes les facilités (écoles, commerces, transports, etc...) destinés aux personnels.

La Restauration des agents est clairement un des soutiens essentiels à apporter au quotidien. Le nombre de convives a progressé dans l'ensemble des Mess et structures de restauration. Ce constat est à mettre sans aucun doute en perspective avec l'inflation et le pouvoir d'achat en berne des collègues.

Toutefois, le pilotage de la restauration en région va clairement nécessiter une révision de fonds, avec à titre d'exemple l'arrêt sans préavis de la convention de livraison de repas dans la région des Hauts de France, au mépris de toutes règles du dialogue social au sein des deux CRAS du ressort.

Cette initiative unilatérale de l'Administration a mis un arrêt brutal à une solution qui était utilisée et

plébiscitée par un nombre important d'agents en SPIP et en établissements pénitentiaires...

Cette situation a mis en lumière le caractère général d'un dialogue social tronqué concernant la restauration, nécessitant l'écriture de textes cadres dans les CRAS, devant régir le pilotage budgétaire de la restauration qui faut-il rappeler, utilise plus d'un tiers du budget de l'Action Sociale.

Sur le sujet de la garde d'enfants, et particulièrement en corrélation avec le nouvel accord égalité professionnelle Femme/Homme signé notamment par l'**UFAP UNSa Justice**, l'année 2025 va devoir connaître une progression au-delà du périmètre existant.

Le nombre de places en crèche dédiées aux agents pénitentiaires, le montant des chèques CESU, l'accompagnement financier des études supérieures des enfants sont autant de sujets qui devront évoluer favorablement.

Enfin, les amicales et associations de sites doivent connaître un indéfectible soutien institutionnel.

Et pour cause... dans un contexte de carence d'effectifs récurrente dans les établissements et services, bénéficier d'avantages au quotidien tels que la billetterie cinéma/spectacle, l'accès aux parcs d'attractions, les événements créant du lien comme « la galette des rois » et bien entendu l'arbre de Noël pour les enfants sont essentiels.

Une évolution du budget des Associations mais aussi la révision de la circulaire de l'acteur social vont devoir être traitées dans des délais contraints.

Au-delà d'un Budget en croissance, c'est désormais un soutien optimal des agents et de leurs familles qui doit être placé au centre du dialogue social !

Frédérique GALLIERE
Secrétaire national

ACCOMPAGNER
LES AGENTS DU
SECTEUR PUBLIC
DANS LEURS
PROJETS,

C'EST ÇA
ÊTRE À LA
HAUTEUR DE
NOS CLIENTS.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 180 318 226,50 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 (<http://www.orias.fr>). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 003 724 927,50 EUR. RCS Paris - Siège social : 29 bd Haussmann 75009. Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à ORIAS sous le n° 07 022 493 - <http://www.orias.fr>. Crédits photo : Getty Images, Shutterstock - Réf. : 145407 - Janvier 2024. SG est une marque de Société Générale

RETROUVEZ-NOUS SUR BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE SG 

| QUE SE PASSE-T-IL AVEC LE PROTOCOLE INCARVILLE ?

Bientôt 1 an que nos collègues ont perdu la vie, une année pendant laquelle de nombreuses discussions ont eu lieu.

D'abord la validation d'un protocole qui a pour objectif de répondre en partie à certaines problématiques de terrain. Elles sont nombreuses malheureusement et toutes ne peuvent être abordées dans ce seul protocole.

L'achat de véhicules plus récents et adaptés afin de remplacer nos fameux Kangoo d'extraction se déroule dans les temps. Néanmoins les Espaces distribués sur les différents sites présentent trois problèmes majeurs :

- ▀ Présence d'une console centrale à l'avant ;
- ▀ Places arrière trop petites ne permettant pas de positionner plus de deux personnes ;
- ▀ Véhicule trop bas compliquant grandement les entrées et sorties à l'intérieur de ce dernier.

Les Ford custom doivent quant à eux arriver prochainement.

Les holsters ont été commandés, mais certaines DISP ne les distribuent pas ! Quant au port de poitrine, on a du mal à comprendre pourquoi c'est si long en région !

La banalisation du parc véhicules a été l'occasion de comprendre la complexité sur le terrain, les différentes DI faisant comme bon leur semble. Nous avons eu droit aux Véhicules de Transport des Détenus (VTD) banalisés mais conservant les rampes lumineuses sur le toit, on a aussi eu les directeurs commerciaux nous expliquant l'importance de faire de la publicité pour la pénitencière ou encore des refus par certains estimant ne pas vouloir se faire imposer cette mesure par la DAP..

L'UFAP UNSa Justice le rappelle, la discrétion est notre première sécurité sur les routes, à terme, nous ne voulons plus aucun véhicule sérigraphié !

Nous n'allons pas relater ici toutes les mesures du protocole mais porter l'analyse de cette question que nous posons régulièrement à l'administration :

- ▀ Depuis Incarville, savons-nous désormais passer une barrière de péage ?

- ▀ Avons-nous mis en place des protocoles ou des process opérationnels pour savoir comment se comporter en convoi, à l'arrivée à l'hôpital ou devant une juridiction ?

La réponse est NON ! Et pourtant, de l'opérationnel, c'est aussi de cela que nous avons besoin !

L'UFAP UNSa Justice a proposé des plans de formations plus opérationnelles il y a des mois. Dépêchons-nous de développer tout cet aspect du protocole car il y a urgence !

Enfin que penser des perspectives formatives et du tsunami qui arrive face à nous. Avec 4000 vacances d'emplois la situation en établissements est très tendue, pourtant à partir de septembre 2025, l'ENAP devra débiter les formations ESP à destination des élèves, qui effectueront leur semaine de tir sur les établissements de leur stage 1 ! Les conséquences seront évidemment désastreuses pour les agents en établissements et seuls les services formations en région semblent mesurer l'échec cuisant qui se profile ! Il sera impossible de distiller correctement la formation continue sur le terrain (5 jours de socle commun par agent, 4 jours de socle commun par agent ESP, 3 jours de SOP, 2 jours de PIE, la conduite opérationnelle, la formation ESR....) Quant aux Formations d'Adaptation à l'Emploi (FAE) à l'ENAP, on nous explique que cela sera rendu plus que difficile... Inacceptable !!!

Nous exigeons le report de la formation ESP à l'ENAP afin de travailler sur l'agrandissement bâtiminaire, le recrutement de formateurs et moniteurs indispensable ! De plus, ce temps permettra à nos collègues déjà en établissements de pouvoir bénéficier de la formation initiale ESP.

Au regard des enjeux considérables, L'UFAP UNSa Justice exige qu'un département de la formation soit créé avec sa propre enveloppe budgétaire. Il faut réorganiser ce service et l'adapter aux enjeux formatifs de notre époque. Nous souhaitons que des formateurs, moniteurs, personnels administratifs ...etc... y soient directement rattachés.

Nous devons changer d'ère et rapidement !

Thomas JACQUOT
Secrétaire national

| L'IDÉE D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES SPÉCIALISÉS



La nécessité de créer des établissements pénitentiaires spécialisés et adaptés n'est pas nouvelle pour notre organisation syndicale. Depuis 1992 et le meurtre de deux surveillants pénitentiaires, l'UFAP UNSa Justice demande à l'administration pénitentiaire d'engager la mise en place généralisée d'Etablissements Spécialisés et Adaptés (ESA) aux profils pénaux et carcéraux.

L'objectif depuis 30 ans est le même, et je pourrais reprendre les mots d'un ancien Secrétaire Général de l'UFAP Gilles SICARD qui écrivait « purger la détention normale de ses éléments dangereux qui la pourrissent et entretiennent le climat de violence qui règne depuis de trop longues années » et d'en finir avec le « laxisme insupportable de toute la hiérarchie pénitentiaire et le je m'en foutisme de la classe politique ».

Ces maux malgré trois décennies passées sont toujours d'actualité...

Le quotidien des prisons françaises démontre, en effet, de manière souvent violente et parfois sanglante, que la problématique générale de la sécurité, tant des établissements et services que des personnels pénitentiaires, n'a jamais été résolue.

Celle-ci doit enfin être solutionnée de manière globale, pérenne et efficace.

Si les détenus terroristes ont été, au cours de deux dernières décennies, les révélateurs de cette situation et de cette carence, ce sont aujourd'hui ceux issus du narcotrafic, de la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, et du grand banditisme qui doit être

solutionnée. Le drame d'INCARVILLE, les contrats sur la tête des personnels rendent ce virage obligatoire.

Pour l'UFAP UNSa Justice, chaque détenu doit, dès l'écrou et après un temps d'observation et d'évaluation au sein d'un établissement dédié, être affecté dans une structure au niveau de sécurité adapté, avec une prise en charge spécifique en termes de surveillance et en fonction des perspectives en matière de réinsertion. Le principe d'établissement pour peine ou de Maison d'arrêt ne doit plus être le critère d'affectation d'un détenu en fonction de sa situation pénale !

Le profilage et l'orientation adaptée des détenus amélioreront nos conditions d'exercice et notre sécurité quotidienne.

Si notre réflexion s'axe principalement sur les détenus présentant un niveau élevé de menace ou un risque particulier, la mise en place d'établissements à régime plus souple, pour des détenus présentant un profil moins sensible, doit être tout autant s'envisagée.

Les annonces du ministre de la Justice, actant l'ouverture de deux établissements de haute sécurité pour les détenus appartenant au haut du spectre de la criminalité organisée, confortent, en partie, notre projet. Les dispositions législatives votées par l'Assemblée Nationale et qui seront ratifiées par le Sénat donneront un support pour les agents y exerçant, avec entre autres anonymisation des procédures des agents, et un régime de détention spécifique.

La création d'établissements spécialisés et adaptés pour les détenus appartenant au crime organisé doit s'accompagner d'autres structures spécifiques pour les détenus terroristes, les profils violents et ceux atteints de pathologies mentales.

Le projet de l'UFAP UNSa Justice offre une opportunité de sortir de la logique comptable de gestion des flux qui va à l'encontre de nos missions et qui ne garantit pas la sécurité des personnels. Il reste maintenant à savoir si le virage amorcé est un miroir aux alouettes ou une réelle volonté de sortir de l'impasse dans laquelle toute la classe politique nous a menés depuis plus de trente ans.

Emmanuel CHAMBAUD
Secrétaire général

| PERSONNELS TECHNIQUES : PRIME DE SUJÉTIONS SPÉCIALES (PSS)

L'**UFAP UNSa Justice** salue l'effort consenti par la DAP pour avoir enfin mis en application de l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 2012 fixant le montant de la prime de sujétions spéciales (PSS) attribuée à certains personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour les CPIP.

En effet, conformément à cet article qui est entré en vigueur le 6 juillet 2016 : « La prime allouée à un agent n'appartenant pas aux personnels administratifs

ne peut être inférieure à celle qui serait attribuée à un surveillant parvenu au 2e échelon de son grade ».

Cependant, le corps des CPIP n'est pas le seul concerné... Pourquoi une telle inégalité de traitement réservée aux corps de la filière technique de la DAP ?

Que vous soyez adjoints techniques, techniciens ou directeurs techniques, vous auriez dû percevoir une PSS qui ne devait pas être inférieure à :

Période concernée	2020	2021	01 à 06/2022	07/2022 à 06/2023	07 à 12/2023	2024
Montant minimum PSS	429,12 €	442,17 €	470,10 €	486,55 €	514,90 €	528,93 €

L'**UFAP UNSa Justice** exige donc que des régularisations de la PSS soient également effectuées pour les corps de la filière depuis 2020 ! Pour l'instant, seule l'année 2024 est régularisée par la DAP.

REFORME

En ce qui concerne la réforme des Personnels Techniques, la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin 2024 a eu un effet indirect sur la mise en oeuvre de celle-ci : faute de gouvernement, la réforme n'a pas pu être appliquée à partir de fin 2024. Les Personnels Techniques sont donc dans l'attente ...

Dernièrement, le Secrétariat Général a convié l'UNSa justice et donc l'**UFAP UNSa justice** à une réunion prévue le 19 mars.

L'**UFAP UNSa justice** considère que les échanges écrits et verbaux du 24 juin dernier doivent être appliqués ! L'**UFAP UNSa justice** souhaite donc un effet rétroactif au 1er janvier 2025 !

COMMISSION HABILLEMENT

Une commission habillement pour les Personnels Techniques devrait se tenir avant cet été.

En attendant, l'ATIGIP a envoyé un questionnaire, par l'intermédiaire de ses référents, aux Personnels Techniques. L'**UFAP UNSa justice** a fait savoir à l'ATIGIP que toutes les filières n'avaient pas reçu ce questionnaire.

Cette démarche a pour objectif de débiter une réflexion sur l'actualisation de la tenue des PT. Ce questionnaire était destiné à tous les PT et non aux seuls BBMI.

L'ATIGIP a souhaité que le travail fait sur la tenue des Personnels de Surveillance soit également étendu aux Personnels Techniques. Ne pouvant traiter ces deux sujets de front, l'ATIGIP a donc priorisé les Personnels de Surveillance dont la tenue date un peu.

Après avoir recueilli les remarques des Personnels, l'ATIGIP actualisera et développera des nouveaux modèles de tenue.

Daniel CARRE

Secrétaire national, représentant de la filière des personnels techniques

| PERSONNEL ADMINISTRATIF : QUELS DÉFIS ATTENDENT EN 2025 LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE LA DAP ?

L'administration pénitentiaire joue un rôle crucial dans la gestion et l'organisation des structures pénitentiaires (établissements, SPIP, sièges des DISP). Elle est responsable non seulement de la sécurité et de la réinsertion des détenus mais aussi de la gestion administrative qui soutient ces missions. Ainsi, les personnels administratifs, bien qu'invisibles aux yeux de cette même administration, sont indispensables à son bon fonctionnement.

Comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels administratifs devront se passer en 2025, comme ce fut déjà le cas en 2024, du versement de la **GIPA** et d'une **revalorisation de la valeur du point d'indice**. Ils devront également se passer de **10% de leur rémunération** quand ils seront en congé de maladie ordinaire dès les trois premiers mois...

Les PA ne bénéficieront pas non plus en 2025 d'une **refonte de leurs grilles indiciaires**, contraintes budgétaires obligent !

Pourtant le pouvoir d'achat des fonctionnaires est inférieur à celui des salariés du privé. En effet, le pouvoir d'achat du salaire net moyen a progressé de 4,9 % dans le secteur privé et de 2,1 % dans la fonction publique entre 2011 et 2021. La crise inflationniste depuis 2022 n'a rien arrangé à cet état de fait.

Rien d'étonnant donc que la **crise d'attractivité** de grande ampleur qui touche l'ensemble de la fonction publique n'épargne pas, bien au contraire, une filière administrative qui est littéralement à bout de souffle dans l'administration pénitentiaire.

Il y a de nombreuses vacances de postes dans cette filière, **plus de 500** toutes catégories confondues, dans l'ensemble des services et structures avec pour certaines jusqu'à **50% de postes non couverts**.

Pourquoi ?

Parce que travailler dans l'administration pénitentiaire est déjà un défi à lui tout seul !

Même si elle pourrait séduire les personnels administratifs en mettant en avant le versement de la prime de sujétions spéciales en services déconcentrés qui rentre dans le calcul du montant de la pension de retraite, cela ne fait pas tout...

Bien au contraire, cette prime leur coûte cher ! Leur IFSE mensuelle est minorée de façon substantielle en raison de son versement.

Elle ne compense pas non plus les heures travaillées écartées et les heures supplémentaires non rémunérées et parfois même non récupérées, sauf exception exceptionnelle !

De plus, les quelques évolutions positives de l'IFSE et du CIA en 2023 n'ont pas toujours été suivies d'effet sur le terrain.

Les personnels administratifs ont bien bénéficié de revalorisation « one shot » de leurs IFSE en 2023 et 2024.

Il a également été mis fin, sur le papier, à la division par deux des forfaits de revalorisation de l'IFSE pour les personnels administratifs affectés en services déconcentrés dans les cas de changement de grade, de mobilité et de réexamen quadriennal.

Pourtant certains attendent encore la revalorisation de leurs IFSE dans le cadre du réexamen quadriennal et de la mobilité. Heureusement que cela doit être automatique, les nombreux oubliés pourraient vous en parler.

S'ajoute à cela la non prise en compte (volontaire ou non ?) des mobilités en interne, en dehors de toute

campagne de mobilité, qui sont totalement ignorées en termes de revalorisation indemnitaire.

Cerise sur le gâteau déjà particulièrement indigeste, le CIA ! Avec le nouveau système institué par le secrétariat général du ministère pour les adjoints administratifs et les secrétaires administratifs utilisant un montant moyen théorique en lieu et place de 4 forfaits, cela a permis d'obtenir des enveloppes budgétaires plus conséquentes pour la campagne de 2023. Dommage que les agents n'en aient pas profité ! Au contraire même puisque certains se sont vu attribuer un CIA d'un montant inférieur à l'année précédente tout en ayant une meilleure évaluation ! Il s'agit là sans doute de la reconnaissance que l'administration leur témoigne pour le travail effectué au quotidien dans des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

En tout cas, une chose reste constante : l'administration pénitentiaire ne manquera jamais de nous surprendre, toujours défavorablement !

2025 sera effectivement une année de défis pour les personnels administratifs.

Ils devront **travailler pour 2**, voire plus, à rémunération égale mais toujours avec une absence de reconnaissance pour leur **professionnalisme**, leur **engagement** et **l'importance de leurs missions**.

Malgré la charge de travail toujours plus écrasante du fait des carences en effectifs, de la multiplication des missions et de la surpopulation pénale, ils ne pourront

pas être malades puisqu'ils ont perdu le droit à être rémunérés à plein traitement durant les 3 premiers mois de maladie ordinaire.

L'administration pénitentiaire néglige ses personnels administratifs. Dans leurs conditions de travail, quand elle leur refuse temps partiel ou télétravail, quand ils sont victimes d'un management par l'intimidation et/ou la violence. Et en même temps, elle les empêche de partir : refus de mobilité mais aussi de détachement.

Des négociations viennent d'être ouvertes pour les personnels administratifs qui concerneront l'indemnitaire mais aussi l'avancement et la promotion.

Le seul côté positif c'est que la marge de manœuvre est énorme !

En attendant des avancées, les personnels administratifs devront tenir contre les vents et marées de l'administration pénitentiaire puisque qu'encre et toujours l'intendance doit suivre.

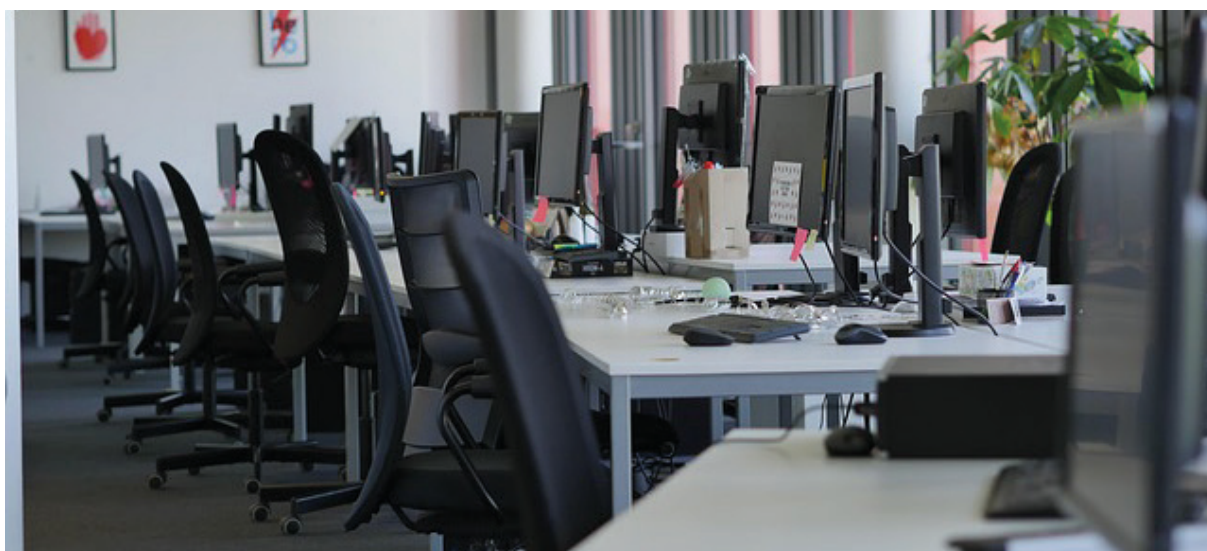
Le principal défi pour 2025 sera donc pour eux de rester au sein de cette administration ingrate et méprisante à leur égard.

Coralie FLAUGNATTI

Secrétaire générale adjointe

Jean-Marc BERTRAND

Secrétaire national, responsable de filière PA



MA PROTECTION ? BIEN TROP PRÉCIEUSE POUR LA CONFIER AU PREMIER VENU

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,
confiez votre protection à un groupe
d'assurance mutualiste et d'éthique militaire.

Retrouvez les coordonnées
du conseiller AGPM de votre secteur
sur **www.agpm.fr**
ou appelez le **32 22** Service gratuit
+ prix appel

| CHIDO & GARANCE : L'HEURE DU BILAN, L'ADMINISTRATION AU PIED DU MUR

Quand la nature frappe, la pénitentiaire ne peut plus être laissée sans réponse !

Mayotte et La Réunion ravagées par des cyclones d'une rare intensité

En l'espace de quelques semaines, les personnels pénitentiaires de l'Océan Indien ont dû affronter des catastrophes naturelles d'une violence inédite.

- ▶ **Le 14 décembre 2024**, Chido frappe Mayotte avec des vents atteignant 200 km/h, des pluies torrentielles et des inondations dévastatrices, le 101ème département français est « pulvérisé ». Le centre pénitentiaire de Majicavo est mis à mal, et malgré l'urgence, les agents restent mobilisés dans des conditions extrêmes.
- ▶ **Le 28 février 2025**, Garance s'abat sur La Réunion avec des rafales culminant à 230 km/h, des maisons « décapitées », des coupures d'eau et d'électricité massives et des routes impraticables. Les établissements pénitentiaires doivent être évalués rapidement, et l'administration doit être au chevet des agents sinistrés.

Ces événements ne sont pas **une fatalité isolée**, mais **les signes avant-coureurs d'une crise plus vaste. Il est impératif que les décideurs prennent enfin la mesure du risque que courent les infrastructures et les personnels pénitentiaires !**

Un soutien limité, une réponse de l'administration attendue !

L'état de catastrophe naturelle a permis d'activer certaines aides d'urgence :

- ▶ **Une aide exceptionnelle de 1300 €**, sous condition de ressources.
- ▶ **Une aide "catastrophe naturelle" plafonnée à 4500 €**, pour les agents ayant subi des dommages importants.

À Mayotte, près de 400 dossiers ont été traités, aboutissant à l'attribution de 1,285 million d'euros d'aides aux agents sinistrés.

Ces dispositifs sont un premier pas, mais **ils restent une réponse temporaire et insuffisante** face à la recrudescence des catastrophes climatiques.

La question est simple : que fait l'État pour anticiper et protéger durablement ses agents ?

- ▶ Quel plan de renforcement pour les infrastructures pénitentiaires exposées ?
- ▶ Quelle indemnisation pour les agents en première ligne face aux catastrophes naturelles ?
- ▶ Quels moyens pour éviter que la gestion de crise ne se limite à des mesures d'urgence improvisées ?

L'**UFAP UNSa Justice** attend des réponses claires et un engagement ferme de la part des hauts responsables ministériels.

Une question qui dépasse l'Océan Indien : la France est-elle prête ?

Ce qui s'est produit à Mayotte et La Réunion n'est pas un cas isolé.

Les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient, touchant tous les territoires, y compris la métropole.

- ▶ **Tempête Xynthia (2010)** : 53 morts, des centaines de millions d'euros de dégâts.
- ▶ **Inondations dans l'Aude et le Gard (2022)** : Des milliers de sinistrés et des infrastructures détruites.
- ▶ **Feux de forêt à répétition** : prisons évacuées, agents réquisitionnés dans des conditions extrêmes.

Les Outre-mer ne sont pas les seuls concernés.

Aujourd'hui, ce sont les agents de Mayotte et de La Réunion qui font face à la catastrophe.

Demain, ce seront ceux de Bordeaux, Marseille ou Lille.

L'État doit cesser d'agir en réaction et mettre en place une véritable politique d'anticipation.

Vers une "prime catastrophe naturelle" pour TOUS les agents ?

Face à la multiplication des catastrophes, il est urgent de créer une indemnisation spécifique pour les agents mobilisés en temps de crise.

Pourquoi une telle prime ?

- ▮ Reconnaître l'engagement des agents réquisitionnés lors d'événements climatiques extrêmes.
- ▮ Soutenir les collègues impactés par des conditions de travail dégradées.
- ▮ Garantir une réponse rapide et adaptée aux risques de demain, en Outre-mer comme en Métropole.

Quels critères ?

- ▮ Être mobilisé dans un secteur reconnu en état de catastrophe naturelle.
- ▮ Être en service pendant un événement climatique extrême ou directement impacté.
- ▮ Avoir une indemnisation spécifique en fonction du niveau d'engagement et des risques subis.

L'**UFAP UNSa Justice** portera cette proposition auprès des instances compétentes, car les catastrophes climatiques ne sont plus l'exception, elles deviennent la norme.

Les hauts décideurs doivent maintenant prendre leurs responsabilités !

L'UFAP UNSa Justice EXIGE DES MESURES CONCRÈTES !

- ▮ Une réflexion immédiate sur la gestion des catastrophes naturelles.
- ▮ Une compensation financière équitable pour les agents réquisitionnés ! À situation exceptionnelle, moyens exceptionnels !
- ▮ Un plan d'investissement massif pour les infrastructures pénitentiaires, afin qu'elles résistent enfin aux catastrophes climatiques.
- ▮ Une accélération du plan "Mayotte Debout", pour que la reconstruction ne reste pas un vœu pieux.
- ▮ L'ouverture d'une concertation nationale sur la mise en place d'une prime "catastrophe naturelle" pour tous les agents.

Décideurs, il est temps d'agir !

Le prochain cyclone frappera-t-il encore un territoire non préparé ?

Les agents pénitentiaires doivent-ils continuer à être sacrifiés, sans reconnaissance, sans protection, sans anticipation ?

L'UFAP UNSa Justice exige des engagements fermes et mettra tout en œuvre pour obtenir les garanties et la reconnaissance que nous méritons !

Ne laissez pas cette catastrophe être une simple ligne dans un rapport. Prenez vos responsabilités !

Alexandre VISSOUVANADIN

Secrétaire général de l'UR Réunion-Mayotte



| ASE : SURVEILLANT EN FIN DE CARRIÈRE OU SPÉCIALISTE DE LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE ?



Le 19 décembre 1997, la surveillance électronique était instituée comme modalité d'aménagement de peine. Cette mesure mettra du temps à entrer dans les mœurs et à prendre toute sa place dans le paysage pénitentiaire. Aujourd'hui ce sont près de 16 000 porteurs de bracelet électronique que la filière doit gérer.

En effet, aux « simples placements sous surveillance électronique » PSEM et PSEF des débuts sont venus se greffer les DDSE, DDSE PEINE, BAR, ARSE et ARSEM. Toutes ces nouvelles formes de surveillance électronique ont vu parallèlement le matériel de surveillance se développer et monter en technicité.

Le principe de base était de contrôler la présence de la PPSMJ dans une zone précise à des horaires précis. La localisation GPS permet aujourd'hui de localiser la personne placée sous bracelet 24H/24H et de lui interdire l'accès à des lieux ou le contact avec des victimes ou des complices.

Au-delà des compétences d'application des différents types de dispositif de surveillance, l'ASE doit connaître et comprendre les différentes formes de décisions de justice : jugement, ordonnance, peine avec écrou ou sans écrou, mesure de sûreté, détention provisoire, aménagement de peine, peine de bracelet, personne condamnée ou prévenue, ...

Il est donc régulièrement en contact avec le greffe des établissements, les juges et le PCSE (Pôle Centralisateur de Surveillance Electronique) dont il dépend pour le suivi de l'exécution des peines.

L'outil informatique est, également, au cœur de l'activité de l'ASE : APPI, SAPHIR, GENESIS, ... Ces applications spécifiques et bien d'autres, lui permettent de communiquer avec l'ensemble des personnes intervenant dans le suivi d'une PPSMJ placée sous surveillance électronique (juges, procureurs, CPIP, SPIP, greffe des établissements, Pôle ACP, partenaires privés...). Elles permettent également de préparer le placement en vérifiant sa possibilité technique, en commandant le matériel nécessaire et réalisant le RDI (Relevé Déporté d'Information), de programmer, répartir entre les agents, planifier et effectuer les placements. Enfin, d'assurer un suivi technique jusqu'à la libération de la PPSMJ y compris lors des astreintes.

Nous le voyons, l'ASE, simple installateur de dispositif de surveillance électronique à ses débuts est devenu, un technicien de la surveillance électronique et est reconnu comme tel par l'ensemble des intervenants institutionnels

Mais la DAP semble penser que le compte n'y est pas et qu'elle peut encore charger la barque. Ainsi la gestion des alarmes et des modifications horaires sont les nouvelles fonctions qu'elle impose aux agents ASE malgré l'opposition des Organisations Syndicales majoritaires du CSA AP. Lors du CSA IP et le CSA AP, l'UFAP-UNSa Justice a démontré que les arguments fallacieux « d'une montée en compétence des ASE en récupérant des missions de catégorie A et d'une reconnaissance de notre expérience » soutenus par l'Administration ne tenaient pas. La seule et unique motivation de ce transfert de « charge de travail » soutenu par des OS minoritaires ou non représentatives chez les personnels de surveillances avait un double objectif : se débarrasser de tâches chronophages d'une part et d'autre part essayer de cacher les carences en termes d'effectif dans le Corps des CPIP.

Cette décision défendue et imposée par dogmatisme par certains services de la DAP n'est en aucun cas pour l'UFAP une montée en compétences des ASE et ne résoudra en rien la carence des 450 postes de CPIP manquants dans un contexte record de surpopulation carcérale

Si la DAP comme elle le prétend, veut que les agents montent en compétences elle a deux leviers pour le faire. La mise en place d'une formation de 4 semaines préalablement à la prise de fonction. Une semaine dédiée à la formation de la mallette pédagogique, suivie de trois semaines de doublure avec un agent expérimenté en surveillance électronique. Cette période de doublure permettra une transmission concrète des savoir-faire et une meilleure appropriation des procédures liées à la pose des bracelets électroniques. En raison du caractère nécessairement pluridisciplinaire des interventions en SPIP, les agents nouvellement affectés en poste pourraient utilement bénéficier d'une découverte des différents métiers exercés en SPIP. Dans cette même

logique, nous préconisons deux jours de formation au Pôle Centralisateur de Surveillance Électronique (PCSE), permettant aux agents de comprendre pleinement le fonctionnement de cet outil central dans leur mission et de mieux connaître les collègues avec qui ils travailleront quotidiennement.

Le deuxième levier au regard de la technicité qui est liée à l'évolution des placements depuis le 19 Décembre 1997 est la mise en place de leviers indemnitaires :

1. Prime Équivalente au CTI pour les ASE :

À l'instar de la prime accordée aux CPIP en compensation du CTI, l'UFAP demande le versement d'une prime équivalente pour les ASE. Cette prime reconnaîtrait l'engagement et les responsabilités accrues des ASE dans le cadre de leurs missions.

2. Revalorisation des Montants des Astreintes :

Contrairement à d'autres primes, les montants des astreintes n'ont pas été réévalués. L'UFAP réclame une revalorisation de ces montants pour refléter l'engagement constant des agents de surveillance électronique envers leurs missions, assurant ainsi une compensation juste pour leur disponibilité permanente.

3. Mise en Place d'une Draperie Civile :

L'UFAP réclame la mise en place d'une draperie civile pour les agents de surveillance électronique, au moins équivalente à ce qui est octroyé aux moniteurs de sport, comprenant une indemnité spécifique pour les chaussures de travail. Cette mesure vise à reconnaître les besoins spécifiques des ASE en matière d'équipement.

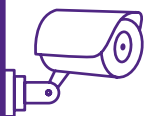
Les Agents de Surveillance Electronique sont en attente d'une réelle reconnaissance de leur montée en compétences : « Charger la mule » avec la gestion des modifications horaires et la gestion des alarmes dans un contexte très tendu de sous-effectif et de surpopulation pénale record, ressemble davantage à l'étalement de la charge de travail des CPIP.

Thierry BABIN
ASE au SPIP 26/07

ACTEUR DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Accompagner les décideurs publics dans la mise en oeuvre et l'amélioration des politiques publiques de sécurité et de justice est une des raisons d'être du Groupe INTÉRIALE et du think tank **Continuum Lab*** avec pour preuve cette étude inédite :

LES TECHNOLOGIES DE SÉCURITÉ INNOVANTES : LA PERCEPTION POSITIVE DES FRANÇAIS



87%

des personnes interrogées
sont favorables à la présence
de caméras de vidéoprotection
dans l'espace public



63%

des personnes interrogées pensent
que les expérimentations de technologies
de sécurité permettent de concilier les impératifs
de préservation des libertés et de renforcement
de la sécurité publique

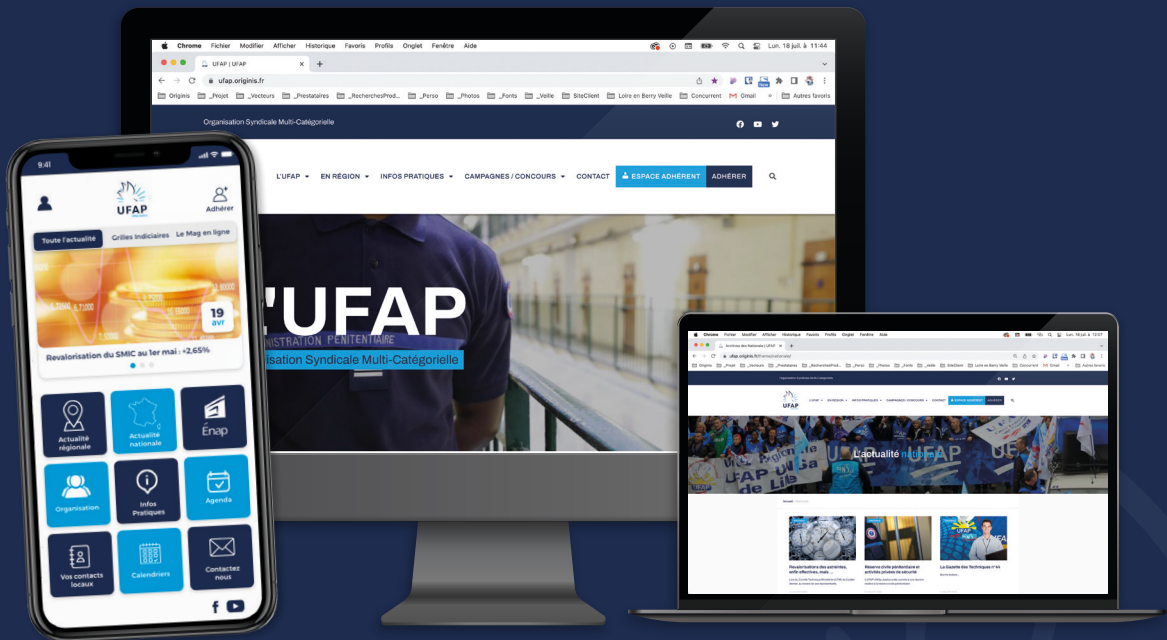
L'étude s'est attachée à identifier les connaissances des Français relatives à ces technologies et à recueillir leurs opinions dans trois cas d'usage (la couverture vidéo de l'espace public, l'Intelligence Artificielle (IA) et l'analyse automatisée, les données biométriques et la reconnaissance faciale).

Elle a été réalisée du 18 au 26 juin 2024 par le Continuum Lab, en partenariat avec le CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) et l'institut Opinion Way, auprès d'un échantillon de 3 438 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 à 75 ans.

*Cofondé en 2021 par INTÉRIALE et ses partenaires, aujourd'hui au nombre de 11, le Continuum Lab est un lieu de dialogue, de réflexions et de propositions d'actions au service des agents publics et privés des métiers qui agissent pour la sécurité et la justice de nos concitoyens.

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE L'UFAP UNSa JUSTICE

sur ufap.fr ou sur notre application !



FLASHEZ MOI

ET SUIVEZ NOUS !

